

Retrouvez les dernières actualités relatives au Défenseur des Droits : la publication fin 2021, de son 14e baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi et un bilan sur l'activité de sa plateforme antidiscriminations.fr.

Découvrez les résultats du 14ème baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi

Le Défenseur des droits et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ont publié en fin 2021, le 14e baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi, centré sur celles perçues et vécues par les jeunes âgés de 18 à 34 ans.

Méthodologie de l'enquête

Cette enquête a été menée auprès d'un échantillon représentatif de la population de jeunes actifs de 18 à 34 ans (3201 personnes). L'analyse des discriminations professionnelles vécues par les jeunes se fonde sur une double approche :

- Une **approche microsociale** qui s'intéresse aux comportements stigmatisants : les « micro-agressions » et les discriminations routinières et répétitives vécues au travail ;
- Une **approche globale** qui replace les discriminations vécues par les jeunes dans le cadre des inégalités socio-économiques et discriminations structurant l'ensemble de la société.

Chiffres-clés

Dans un contexte de crise sanitaire qui a particulièrement impacté les jeunes, l'enquête s'intéresse au caractère multidimensionnel et systémique de ces discriminations perçues comme massives par les jeunes. Les discriminations sur le critère de l'âge se combinent souvent avec d'autres critères comme l'apparence physique, la couleur de peau, le sexe ou encore l'origine.

Ce phénomène intervient à toutes les étapes de l'insertion professionnelle, d'après l'enquête :

- **Plus d'un jeune sur trois rapporte avoir vécu une situation de discrimination ou de harcèlement discriminatoire dans le cadre de sa recherche d'emploi ou de sa carrière**
- Un jeune sur cinq déclare y avoir été confrontés à plusieurs reprises.

Des discriminations qui se cumulent

Cependant les discriminations dépassent cette sphère et se cumulent dans l'ensemble des domaines de la vie sociale : par exemple lors de contrôle de police (pour 54% des interrogés), de recherche d'un logement (53%) ou encore lors d'une demande de crédits ou d'assurance (42%).

Avec des conséquences lourdes sur leur avenir professionnel

Par ailleurs, ces discriminations ont des conséquences délétères sur leur avenir professionnel : cela se traduit par une rupture de contrat de travail que ce soit à leur initiative ou à celle de l'employeur pour 20% des interrogés. Elles ont également un effet durable sur la santé mentale des jeunes étant donné que, sur le moment, 70% des jeunes victimes de discrimination n'ont plus eu envie ou peur d'aller travailler, se sont sentis tristes, fatigués, déprimés et seuls. Les conséquences impliquent une anticipation de la discrimination qui pousse les jeunes à s'autocensurer : plus de la moitié des jeunes interrogés (55%) se sont déjà auto-censurés lors de la recherche d'un emploi, en ne répondant pas à des offres d'emplois qui correspondaient pourtant à leurs compétences.

Des non-recours importants

Face à ces discriminations, les jeunes victimes ont peu recours à leurs droits : 58% des jeunes

victimes ont entrepris une démarche à la suite des faits. Les jeunes femmes sont plus nombreuses à ne pas les entreprendre : 51% des femmes ne le font pas contre 33% pour les hommes.

Le besoin d'une politique de lutte contre les discriminations avec des mesures spécifiques pour les jeunes actifs

Ces résultats viennent conforter la nécessité d'une politique globale publique de lutte contre les discriminations comportant des mesures spécifiques visant les jeunes actifs et actives. Cette politique interrogerait l'ensemble des processus et critères de décision en matière de ressources humaines et renforcerait la formation du personnel à la non-discrimination, qu'il s'agisse des managers, pour qu'ils puissent prévenir et sanctionner, ou des autres échelons.

- [Retrouvez les résultats du 14e baromètre sur la perception des discriminations dans l'emploi](#)
[Accès](#) [1]

Dates: Lundi 21 mars 2022 - 16:30

URL de la source (modifié le 31/05/2023 - 16:45): <https://www.irev.fr/thematiques/discriminations-egalite/prevention-des-discriminations/emploi-et-discriminations/retour>

Liens

[1] https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/et_resoit14-num-01.12.21_access.pdf